

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

24456677

Déposé
26-12-2024

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/12/2024 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0511968572

Nom(en entier) : **YOUNG DRAGONS R.A.E.C.MONS**

(en abrégé) :

Forme légale : Association sans but lucratif

Adresse complète du siège Avenue du Tir 80
: 7000 Mons**Objet de l'acte :** ANNEE COMPTABLE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 24 décembre 2024 de l'ASBL « YOUNG DRAGONS R.A.E.C. MONS », ayant son siège à 7000 Mons, avenue du Tir 80, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

Première résolution. Modification de l'article 27 des statuts

L'assemblée décide de modifier l'exercice social annuel afin de le fixer du premier juillet au trente juin de chaque année, de prolonger l'exercice social en cours jusqu'au trente juin deux mille vingt-cinq et de modifier en conséquence l'article 27 des statuts.

L'assemblée décide de remplacer le premier alinéa de l'article 27 par le paragraphe suivant :

« *L'exercice social commence le premier juillet pour se terminer le trente juin suivant.* »

Il en sera tenu compte dans le cadre de la coordination des statuts dont question ci-après.

Vote :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution. Coordination des statuts et pouvoirs pour exécuter les décisions ci-avant

L'assemblée générale décide de donner la mission à l'organe d'administration d'établir et de signer la coordination des statuts, conformément aux décisions précédentes, et d'assurer son dépôt au dossier de la société ainsi que de lui conférer tous pouvoirs en vue de l'exécution des décisions prises.

Pour extrait analytique conforme
Les administrateurs

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").